



## ARRETE DU MAIRE N°AT-2021-156-DP

Réglementant le stationnement devant le 29 route du Vin à Kientzheim pour permettre le stationnement occasionnel d'une navette KUNEGEL PAYS DES ETOILES pendant les week-ends du Marché de Noël 2021

### **Le Maire de la Ville de KAYSERSBERG VIGNOBLE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2542-2, L 2542-3, L 2542-4

VU le Code de la Route et notamment les articles R 417-1 à R 417-13 pour les arrêts et les stationnements L 130-5, R 130-5, R 130-2 et suivants

VU le Code Pénal notamment l'article R 610-5

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière

**CONSIDERANT** la demande formulée par la CCVK de bénéficier d'un emplacement de stationnement supplémentaire pour un véhicule de réserve dans le cadre des Navettes Pays des Etoiles transitant par le parking de la SCI BURGER-PAULI,

### ARRETE

#### **Article 1 : OBJET DU REGLEMENT**

Réservation d'un espace de stationnement pour 1 autocar de réserve KUNEGEL « navette Pays des Etoiles »

#### **Article 2 : LIEU**

KIENTZHEIM : 29 route du Vin, 68240 KAYSERSBERG VIGNOBLE

#### **Article 3 : DATES ET HEURES**

- **Vendredi 26, samedi 27 et dimanche 28 novembre 2021**
- **Vendredi 3, samedi 4 et dimanche 5 décembre 2021**
- **Vendredi 10, samedi 11 et dimanche 12 décembre 2021**
- **Vendredi 17, samedi 18, dimanche 19 décembre 2021**

Soit 13 jours.

Sur les créneaux horaires suivants :

**de 10h00 à 19h00**

#### **Article 4 : REGLEMENTATION DE L'ARRET ET DU STATIONNEMENT**

En fonction de l'affluence, un autocar sera autorisé à stationner devant le n° 29 route du vin à Kientzheim

#### **Article 5 : SANCTIONS**

Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

#### **Article 6 : EXECUTION**

Le commandant de la communauté de Brigade Kayzersberg-Lapoutroie, la Police Municipale, et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

KAYSERSBERG VIGNOBLE, le 9 novembre 2021



Marie-Paule BALERNA  
Adjointe déléguée au domaine public

**Ampliation** : Mme La Procureure de la République, M. le Juge d'Instance, M. le commandant de la communauté de Brigades Kayzersberg – Lapoutroie, Brigades Vertes, Service incendie et secours, Police Municipale, Services Techniques, Presse, Affichage